

Délibération n°2022-03-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Vente de terrain sur la zone de Maubech à Meymac**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelin			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-05

Située dans la zone de Maubech, la scierie DESTAMPES est installée en production de sciage palettes depuis 2015.

Le président explique que la scierie est locataire de Haute-Corrèze-Communauté pour une période de 20 ans, sur une surface de 6 ha comprenant la ligne de sciage, l'ensemble du matériel, le stockage du bois ainsi que les bâtiments.

Une promesse d'achat à été consentie à l'expiration du bail commercial (2035).

Dans l'attente de cet achat, le groupe en développement, réalise quelques aménagements sur le site et souhaiterait construire deux bâtiments de stockage bois. L'agrandissement de la plateforme peut se faire sur un lot appartenant à HCC, inclus dans la zone.

Il s'agit des parcelles cadastrés section YX 333,334 et 335 ainsi que la section YW 159 et 160, pour une surface de 1 ha 65 a 28 ca

Le lot est vendu au prix de 9€ HT/ m², soit un prix de vente de 147 852€ HT.

La parcelle YX 327 (1026m²), située sur la partie Sud du site est actuellement en nature de friche avancée et nécessite du nettoyage. Elle se situe en bord de chemin de fer avec un relief en pente. Cette parcelle est contiguë à la scierie qui souhaiterait l'inclure dans son achat, sans compensation financière supplémentaire.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus, y compris la parcelle YX 327 ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles YX 327, 333, 334, 335 ainsi que YW 159 et 160 au profit de la SAS Scierie des Gardes dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

